

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2006

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 3134)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 53

présenté par
M. Bénisti, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 16

Supprimer l'alinéa 7 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression de dispositions inutiles.